



CYCLEVIA

Ne jetez plus vos huiles minérales... des solutions existent dans votre déchèterie !

Dans le cadre de sa politique environnementale, la communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) rappelle à ses habitants que les huiles minérales doivent être rapportées en déchèterie, un geste simple qui permet de protéger nos ressources naturelles.



Quoi amener et où déposer vos meubles ?

Les huiles doivent être apportés en déchèterie : cette action vous permet de participer concrètement à la protection de notre environnement. **Les huiles de vidange sont très polluantes : un litre d'huile peut polluer jusqu'à 1 000 m³ d'eau.** Jetées dans l'évier ou dans la nature, elles obstruent les canalisations et dégradent les écosystèmes. Elles sont **recyclables ou valorisables**.

A la déchèterie située à Taninges, **les huiles minérales sont vidées dans une cuve jaune et noire** (il vous suffit de relever la trappe et vider votre huile). Les bouteilles plastiques contenant l'huile peuvent être déposées après usage dans les bacs à côté.

→ **Huiles minérales** : vidange moteur, huiles de transmission...



Les huiles minérales collectées sont prises en charge et valoriser par **retraitement en matière (combustible)** ou par **valorisation énergétique (énergie)**. Cette collecte s'inscrit dans une dynamique globale de participation à renforcer la démarche RSE et inscrira les activités dans un modèle d'économie circulaire et durable.



Quand déposer vos huiles ?

La **déchèterie des Montagnes du Giffre** est située à Taninges, au 4268 route de Samoëns (lieu-dit Jutteninges, le long de la RD907). Elle est ouverte toute l'année (sauf les dimanches et jours fériés) selon deux périodes :

→ **Du 2 novembre au 30 avril** (hiver) : du lundi au samedi : 8h30-12h / 14h-17h

→ **Du 2 mai au 31 octobre** (été) : du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-18h (fermé les mardis après-midi). Le samedi : 8h30-17h en continu



La **déchèterie** est équipée d'un **accès par badge** pour les particuliers et les professionnels. Pour obtenir votre badge, vous pouvez effectuer **vos démarches** directement en ligne sur www.montagnesdugiffre.fr rubriques « Vivre et habiter » Gestion des déchets »